

## Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du  
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids  
du 15 février 2021

Table des matières

<b>1. Appel .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Approbation de l'ordre du jour .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 7 décembre 2020 .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Communications du Bureau .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Communications de la Municipalité .....</b>	<b>4</b>
<b>6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales. ....</b>	<b>5</b>
<b>7. Election de la secrétaire suppléante .....</b>	<b>6</b>
<b>8. Préavis Municipal N° 01/2021 : Demande de crédit de CHF 32'320.- TTC pour l'acquisition de 11 modules containers Moduliso 618 d'occasion .....</b>	<b>6</b>
<b>9. Préavis municipal N° 02/2021 : Demande de crédit de CHF 182'000.—TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestation) .....</b>	<b>7</b>
<b>10. Préavis municipal No 03/2021 : Demande de crédit de CHF 192'000.- TTC pour les travaux relatifs à la prospection de la nappe de la Cézille (DIDEMO) .....</b>	<b>7</b>
<b>11. Préavis municipal N° 04/2021 : demande de crédit de CHF 34'000.- TTC pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir d'Arzier-Le Muids.....</b>	<b>8</b>
<b>12. Préavis municipal N° 05/2021 : demande de crédit de CHF 27'000.- TTC pour remplacement de l'agrégat « saleuse » du service des infrastructures .....</b>	<b>9</b>
<b>13. Divers et propositions individuelles.....</b>	<b>9</b>
<b>14. Annonce de préavis futurs .....</b>	<b>10</b>

## **1. Appel**

**Le Président** accueille les membres du Conseil et de la Municipalité en leur souhaitant la bienvenue.

**La Secrétaire** procède à l'appel ; 35 membres sont présents, 9 excusés et 3 absents (Messieurs Philippe Fouchault, Valentin Rais et Nicolas Vuille).

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président** soumet à approbation l'ordre du jour modifié au Conseil Communal. En effet, le préavis n° 05/2021 ainsi que l'élection de la secrétaire suppléante ont été rajoutés. Les membres du Conseil acceptent cet ordre du jour à l'unanimité.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 7 décembre 2020**

**M. Nicolas Ray** s'étonne qu'au sujet du postulat du RAT, il était fait mention dans le rapport de commission d'une résolution qui devait être proposée au Conseil mais le soir-même, rien n'a été discuté à ce sujet. Rien n'apparaissant non plus au procès-verbal, M. Ray voulait donc savoir quel était le statut de cette résolution. **Le Président** précise que cette résolution faisait partie intégrante du rapport de la commission qui a été accepté.

**Le Président** soumet à approbation le procès-verbal du 7 décembre 2020. Il est accepté par une large majorité, soit 31 oui, 0 non et 3 abstentions.

## **4. Communications du Bureau**

Le bureau a reçu le courrier de démission de **M. Luigi Crispoldi**.

**Le Président** en fait lecture à l'assemblée (cf annexe 1). Ce départ ramène l'effectif du Conseil Communal à 47 conseillers (la limite étant fixée à 45).

Le bureau a eu la visite annuelle de **Madame la Préfète**, qui l'a félicité sur la manière de gérer les archives et les documents qui doivent être accessibles en tout temps.

Elle a par contre demandé au bureau de rectifier un propos qui lui a été prêté à tort lors de la séance du conseil du 31 août 2020 par **M. Denis Berger**. Ce dernier aurait annoncé que la préfecture doit normalement pouvoir recevoir les préavis avant le conseil, qu'elle est sensée pouvoir lire ce qui été décidé sur le procès-verbal dix jours avant le conseil et que la commune d'Arzier-Le Muids était la seule qui ne « jouait pas le jeu ».

**Madame la Préfète** demande donc de rectifier cette information et de la faire figurer au présent procès-verbal. En effet, le délai des dix jours n'est inscrit dans aucun règlement, donc le bureau n'a pas de délai pour éditer et envoyer le procès-verbal. Ce qui est par contre exigé est que l'extrait du PV doit être remis dans les 72 heures et doit être envoyé à la Préfecture et affiché au pilier public. Il est rappelé que les procès-verbaux ne sont utilisés par la Préfecture

que comme base d'archives et qu'elle n'est pas sensée les contrôler. Le Président invite M. Berger à voir directement avec la Préfète si des propos ont mal été compris.

## **5. Communications de la Municipalité**

**Mme Louise Schweizer, syndique**, a deux communications à faire à l'assemblée :

1) le bureau communal est désormais fermé le lundi soir par manque de fréquentation. Les personnes qui ne pourraient pas se libérer durant ces heures d'ouvertures ont toujours la possibilité de convenir d'un rendez-vous avec le greffe à un autre moment. Une exception est faite pour le lundi 8 mars, car le temps pour le dépôt des listes du 2<sup>ème</sup> tour est très court. Ne Elle encourage les membres du conseil à diffuser cette information auprès de la population et de ne pas hésiter à contacter le greffe en cas de questions.

2) Au sujet de l'enquête Swisscom : le moratoire du canton du Vaud existe depuis le 13 décembre 2019, mais les mises à l'enquêtes doivent tout de même avoir lieu, ce qui signifie que les permis ne seront pas délivrés rapidement. Pour rappel, en septembre 2020, le canton a lancé des projet-pilotes sur des antennes 5G pour en mesurer le rayonnement et l'analyser afin de garantir le respect des valeurs limites fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection des rayonnements non-ionisants. Le canton applique donc bien le principe de précaution, pour preuve le dossier du Chemin du Tunnel était suspendu jusqu'à l'obtention de tous les résultats de ces tests, ce qui allait prendre encore du temps. Pour information, 200 oppositions ont été reçues par la commune et cela est un signal fort en direction de notre canton.

**M. Nicolas Ray, municipal**, a quatre communications à faire à l'assemblée :

1) Lors de la première vague du Covid, la municipalité avait utilisé le budget informatique pour acheter des PC portables aux membres de l'administration communale qui en avaient le plus besoin. Comme la situation sanitaire se prolonge, de nouveaux achats de PC, ont dû être faits pour permettre à tous les employés d'être en télétravail dans la mesure du possible. Cela a bien entendu engendré de graves conséquences sur le budget informatique. Le budget 2020 devrait être tenu mais les répercussions se verront sur le budget 2021. Une demande de crédit complémentaire pour l'équipement informatique devra être faite.

2) Le rapport du canton au sujet du futur PGA n'a toujours pas été reçu. Un seul service n'a pas rendu son rapport (il s'agit du service de l'agriculture) et cela bloque tout le processus. L'espoir de mettre à l'enquête le plan d'affectation communal d'ici quelques mois persiste néanmoins. Compte tenu des divers délais (obtenir le retour du canton, respecter les 30 jours de mise à l'enquête, entretien individuel de chaque opposant dans une séance de conciliation, et pouvoir ensuite proposer un préavis) M. Ray a de gros doutes que cette législature puisse voter sur ce PGA.

3) La Municipalité a appris par le biais de son avocat qu'un recours au TF avait été déposé concernant la future école de Le Muids.

4) Parallèlement à cela, le Directeur de l'EPSGE a informé la Municipalité qu'un nouveau portacabine va devoir être installé à l'école malgré le fait que les 6P se rendent déjà à St-Cergue.

Communications de **M. Christian Dugon, municipal** :

Etant donné la complexité du projet de remplacement de la chaufferie et de l'extension éventuelle du chauffage à distance, et en tenant compte des arguments du conseil, la Municipalité a défini une stratégie de développement d'une étude la plus réaliste possible dans le but de concrétiser ce projet. Une étude à l'interne étant irréaliste, le choix de faire faire une étude extérieure au moyen d'un bureau d'assistance au maître d'œuvre a été retenue. L'entreprise SEIC (société électrique intercommunale de la Côte) qui a été mandatée pour l'adaptation de la chaufferie, a préféré nous proposer leur assistance pour cette étude. Une offre est parvenue à la Municipalité mais cette dernière a préféré faire un appel d'offres à d'autres bureaux d'études, sans négliger pour autant le projet modifié de Romande Energie, qui est prête à revoir ses conditions.

Deux offres ont été reçues concernant le remplacement de la chaudière, filtres électrostatiques, régulation, etc...

Afin de concrétiser la rénovation du bâtiment « Ancienne poste 8 » (ancien collège de Le Muids), deux offres d'étude pour un avant-projet sont parvenues de deux bureaux d'architecte. Ce bâtiment étant classé en normes III au recensement architectural par le canton, la difficulté de retrouver des plans de ce bâtiment a nécessité de faire appel à une entreprise spécialisée en laserographie pour restituer des plans de façade, étages et coupes. Une demande de crédit d'étude sera présentée lors d'un prochain conseil.

**Mme Elvira Rölli, municipale** n'a pas de communication.

**M. Patrick Hübscher, municipal**, informe qu'une erreur de transcription dans l'arrêté d'imposition 2021 a été constatée sur le communiqué officiel envoyé à l'Administration cantonale des impôts, à l'endroit des droits de mutations en ligne collatérale où il avait été mentionné un taux de 1 centime en lieu et place de 100 centimes. Idem pour les droits de mutation entre non-parents où le taux était de 1 centime au lieu de 100 centimes.

L'erreur est maintenant rectifiée et la communication en est maintenant faite au Conseil Communal selon la demande de la Préfète Mme Chantal Turin.

## **6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.**

**M. Pascal Voutat pour l'APEC** informe que le préavis n° 28 concernant le projet d'une STEP unique régionale a été accepté à la quasi-unanimité lors de la séance du Conseil Intercommunal qui s'est tenu à Gland le 4 février 2021. Voir l'annexe n°2 de ce procès-verbal pour plus de précisions.

**Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE** n'a pas de communication.

**M. Philippe Esseiva du Conseil intercommunal du Conseil régional**, fait un retour de la séance du 9 décembre 2020. Lors de cette assemblée Mme Rolli a été élue membre au comité de direction, deux préavis ont été acceptés, les prix artistiques et les mérites sportifs 2020 ont été attribués et la campagne pour favoriser le ski de proximité a été lancée. Tous les détails de cette séance figurent à l'annexe n° 3 du présent procès-verbal.

**Mme Fanny Weinmann pour le Réseau d'Accueil des Toblerones** n'a pas de communication à faire.

**M. François Esselborn pour la commission intercommunale du SDIS Nyon-Dôle**, nous fait lecture du résumé du rapport d'activité du SDIS s'est tenu en visioconférence le 21 janvier 2021. Tous les détails, notamment les promotions, les impacts du Covid-19 sur la vie de nos sapeurs-pompiers et les nouvelles de la caserne, sont à retrouver dans l'annexe n° 4.

## **7. Election de la secrétaire suppléante**

**Le Président** souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire suppléante, **Mme Nathalie Gay**, qui a été élue par acclamation.

## **8. Préavis Municipal N° 01/2021 : Demande de crédit de CHF 32'320.- TTC pour l'acquisition de 11 modules containers Moduliso 618 d'occasion**

La Municipalité n'a pas de complément d'information à apporter.

**M. Didier Hermann pour la commission des finances** propose d'accepter le préavis, avec un financement par la trésorerie et un amortissement sur 5 ans.

**Mme Françoise Esseiva pour la commission ad'hoc**, recommande également son acceptation telle que proposé.

**Le Président** ayant ouvert la discussion, **M. Christian Dugon** répond à la question de **M. Pascal Voutat** et informe qu'un projet est en cours pour l'acquisition d'un nouveau container. L'idée est de le placer du côté Lausanne du CCS, en dessous du terrain de basket, il serait payé par la commune puis loué après coup à l'AISGE.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

**Le Préavis municipal N° 01/2021 est accepté à l'unanimité (34 oui, 0 non et 0 abstention)**

**9. Préavis municipal N° 02/2021 : Demande de crédit de CHF 182'000.—TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestation)**

**M. Christian Dugon** informe l'assemblée que ce préavis a été scindé en plusieurs sections afin de pouvoir débattre sur le bien-fondé de chaque sujet. En effet, l'entretien du bâtiment concerne la trésorerie de la commune, tandis qu'une partie du remplacement et des nouveaux équipements dépendent de l'école.

**M. Didier Hermann** informe que la commission des finances propose à l'unanimité d'accepter le préavis, de financer ces travaux par la trésorerie, d'amortir les investissements liés à l'informatique et à l'alarme incendie sur 5 ans ; et ceux liés à l'exutoire de fumée et au mobilier sur 10 ans.

**M. Inal Uygur pour la commission ad'hoc** propose à l'unanimité des membres de la commission d'accepter le préavis. Il précise que le montant de CHF 182'000 se répartit comme suit :

- informatique : CHF 35'000.-
- détection incendie : CHF 44'000.-
- remplacement de l'exutoire de fumée : CHF 65'000.-
- remplacement des chaises : CHF 38'000.-

**Le Président** ayant ouvert la discussion, **M. Christian Dugon** répond à l'interrogation de **M. Claude Rossier** au sujet des bornes wifi et précise que le projet wifi concerne pour l'instant uniquement l'école. Il n'est bien entendu pas exclu, dans un second temps, d'améliorer le réseau au niveau public.

**M. Nicolas Vout** se demande si au vu de la situation sanitaire actuelle notamment au peu de manifestations publiques, s'il y avait une possibilité de repousser l'achat des chaises pour CHF 38'000 à une date ultérieure ? **M. Christian Dugon** répond qu'il y avait l'opportunité d'englober l'achat de ce matériel dans le préavis, d'une part parce que plusieurs chaises ont déjà été éliminées et d'autre part dans le but de garder un même style de mobilier. Il précise encore que cet achat n'est pas de l'argent perdu étant donné que ces chaises seront utilisées à court ou moyen terme. Les anciennes chaises seront quant à elles, redistribuées à des sociétés locales qui en ont besoin. Il serait dommage de rater cette opportunité.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

<b>Le préavis 02/2021 est accepté à l'unanimité, 34 oui, 0 non et 0 abstention</b>
--

**10. Préavis municipal No 03/2021 : Demande de crédit de CHF 192'000.- TTC pour les travaux relatifs à la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO)**

**M. Jean-Marie Weyer**, rapporteur de la commission des finances, propose l'acceptation du préavis.

**M. Frédéric Guilloud**, pour la commission ad'hoc, propose également à l'acceptation du préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe donc au vote.

<b>Le Préavis municipal N° 03/2021 est accepté à l'unanimité, 34 oui, 0 non et 0 abstention</b>
---

**11. Préavis municipal N° 04/2021 : demande de crédit de CHF 34'000.- TTC pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir d'Arzier-Le Muids.**

**M. Christian Dugon** informe que ce préavis a été élaboré dans le but de soutenir notre société de tir en maintenant les normes de notre stand afin de pouvoir continuer à l'utiliser.

**M. Jean-Marie Weyer**, pour la commission des finances, recommande d'adopter le préavis municipal tel que proposé à savoir de financer ce dernier par un emprunt et d'amortir cet objet sur 10 ans.

**Mme Sylviane Jaquet** pour la commission ad'hoc, propose également l'acceptation de ce préavis tel qu'amendé.

Dans un souci de compréhension de tous, **le Président** donne lecture de l'amendement : « En soutenant ce préavis, la commission ad'hoc vise à affirmer son soutien à la société de tir de notre commune, cependant nous soumettons à la réalisation de ces travaux aux résultats des sondages qui devraient être effectués dans les buttes de tir par le canton. En effet si ces sondages devaient révéler la nécessité d'effectuer des assainissements, ces derniers seraient réalisés avant l'exécution des travaux proposés ».

**M. Christian Dugon** précise que cette dépollution est issue d'une demande de l'Etat au sujet de l'assainissement des terrains pollués. Tous les stands de Suisse sont examinés et nous avons été avertis que nous avons l'obligation de procéder à une analyse des sols, c'est la raison pour laquelle la commission a inscrit cette condition dans sa réponse, de manière à ce que si les sondages ne révèlent rien de particulier, il nous soit permis de continuer les travaux. Si au contraire, une dépollution s'avérait nécessaire, que le préavis soit accepté ou pas, nous serions de toute manière, contraints d'assainir les sols.

**M. Christian Dugon** répond à **M. Pascal Voutat** et confirme que, du fait qu'il va falloir excaver un gros volume de terrain, il y a effectivement un risque de déstabilisation de la dalle en béton.

Suite à la demande de **M. Denis Berger**, **M. Christian Dugon** répond que l'assainissement se ferait à l'arrière du récupérateur ce qui n'empêche donc pas sa construction. Par contre, si l'assainissement est négatif, une interdiction d'exploitation du stand serait envisagée, c'est la raison pour laquelle il vaut mieux attendre les résultats de l'étude. Suivant le principe « pollueur-payeur » aucune subvention ne serait prévue par l'Etat.



**M. Nicolas Ray** précise, suite à la demande de **M. Eric Jaquet**, que le sondage n'a pas encore commencé, la Municipalité étant totalement dépendante du calendrier. Elle espère néanmoins que ce sera fait avant l'été.

**M. Olivier Badan**, bien qu'étant favorable à l'assainissement, déplore le concept évoqué par la municipalité de pollueurs/payeurs. Il doute en effet fortement que nos anciens aient pensé un jour qu'il faudrait récupérer les balles car ces dernières allaient polluer.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

**L'amendement au préavis 04/2021 « exécuter les travaux après les résultats du sondage cantonale » est accepté à l'unanimité (32 oui, 0 non et 2 abstentions)**

**Le Préavis municipal 04/2021 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité, soit 33 oui, 0 non et 1 abstention**

## **12. Préavis municipal N° 05/2021 : demande de crédit de CHF 27'000.- TTC pour remplacement de l'agrégat « saleuse » du service des infrastructures**

**M. Jean-Marie Weyer**, pour la commission des finances propose d'accepter le préavis, de le financer par la trésorerie et de l'amortir sur 10 ans.

**M. Olivier Badan** pour la commission ad'hoc propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe donc au vote.

**Le Préavis municipal N° 05/2021 est accepté à l'unanimité par 34 oui, 0 non et 0 abstention**

## **13. Divers et propositions individuelles**

### Réouverture du domaine skiable de la Dôle

**M. Nicolas Vout** aimerait revenir sur la communication faite par **M. Philippe Esseiva** au sujet de la promotion du ski. Il voudrait savoir si la Municipalité avait été associée aux discussions avec la France au sujet de la réouverture du domaine skiable de la Dôle. **Mme Elvira Rölli** répond que les discussions ont été menées avec Nyon Région, Nyon Dôle et la préfecture.

### Parking de la Givrine

**M. Nicolas Vout** voudrait également savoir si les travaux d'aménagements du parking de la Cure sont terminés ou si d'autres travaux sont prévus afin d'avoir un meilleur système de circulation. **Mme Elvira Rölli** répond qu'un préavis concernant l'aménagement du parking de la Givrine, réputé comme très dangereux, va prochainement passer au prochain Conseil Intercommunal de Région de Nyon.

#### **14. Annonce de préavis futurs**

**Madame la Syndique** remercie le conseil communal d'avoir accepté de statuer encore aujourd'hui sur la saleuse, ce qui permet d'annuler la séance du conseil du 29 mars 2021.

**Le prochain conseil se tiendra donc le lundi 31 mai 2021 à 20h15** et les futurs préavis concerneront

- le remplacement du four de l'Auberge Communale,
- le remplacement de la retro-pelle de la déchetterie,
- la toiture du stand de tir
- le crédit d'étude de l'Ancienne poste 8

**Le Président** clôt la séance, en remerciant la présence de chacune et de chacun pour ce Conseil.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée :

La séance est levée à 21h15

Le Président  
Christophe Patarin

La Secrétaire suppléante  
Nathalie Gay